



Inscription aux listes électorales

[Guide des particuliers](#) ▶ : [Accueil particuliers](#) ▶ [Famille](#) ▶ [Étudier à l'étranger](#) ▶

[Comment faire reconnaître son diplôme français en Europe ?](#) ▶ [Comment faire reconnaître son diplôme français en Europe ?](#)

Comment faire reconnaître son diplôme français en Europe ?

Il n'existe pas de mécanisme de reconnaissance automatique des diplômes universitaires au niveau européen. Si vous êtes titulaire d'un diplôme français et que vous souhaitez commencer ou poursuivre des études seul dans un autre pays européen, vous devrez peut-être devoir faire comparer votre diplôme et reconnaître votre niveau d'études. Si vous partez dans le cadre d'un programme européen (*Erasmus +* ou échange bilatéral par exemple), vous n'aurez pas ces démarches à accomplir.

Mobilité organisée (programme Erasmus + ou échange bilatéral)

Si vous partez étudier dans le cadre d'une mobilité organisée ([programme Erasmus+](#) (particuliers) ou échange bilatéral par exemple), la reconnaissance de vos diplômes sera normalement prévue :

> dans l'accord d'échange,

> ou par l'application du [système européen de transfert et d'accumulation de crédits \(ECTS\)](#) ^{fr}.


Vous pouvez vous renseigner auprès du bureau des relations internationales de votre université ou de votre école.

Mobilité individuelle

Si vous envisagez d'aller étudier de votre propre initiative dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE), vous devez vous adresser à votre futur établissement d'accueil (université ou école supérieure).

C'est cet établissement qui reconnaîtra votre diplôme français et qui établira à quel niveau d'études vous pouvez vous inscrire et dans quelles conditions.

L'établissement pourra éventuellement vous demander d'accomplir des démarches auprès du centre Enic-Naric dans votre pays d'accueil.

Chaque pays de l'EEE dispose de son [centre Enic-Naric](#) . Ces centres informent sur les procédures de reconnaissance des diplômes et les démarches qui sont différentes suivant les pays.

Où s'adresser ?

+

Centre international d'études pédagogiques - Réseau Enic-Naric

Pour toute information sur la reconnaissance des diplômes français à l'étranger

Pour envoyer le dossier

CIEP

Département de reconnaissance des diplômes - Centre ENIC-NARIC France


1 avenue Léon-Journault

92318 Sèvres Cedex

Pour s'informer

Si vous n'avez pas obtenu de réponse à votre question sur la rubrique Enic-Naric du site du Ciep, vous pouvez contacter ses services :

par téléphone : **+33 (0)1 45 07 60 00**

ou par messagerie : accès au [formulaire de contact](#) 

[Établissement d'enseignement supérieur](#)

Pour toute information sur la mobilité en Europe, contacter le bureau des relations internationales

Pour en savoir plus

> [Reconnaissance des diplômes dans l'Union européenne](#) 

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

> [Système européen de transfert et d'accumulation de crédits \(ECTS\)](#) 

Agence Erasmus+ France/Éducation Formation

> [Site du réseau Euroguidance France](#) 

Réseau Euroguidance

> [Centres Enic-Naric](#) 

Réseau Enic-Naric



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

 **03 23 59 90 00**

@ CONTACTEZ-NOUS

